

Règlement du jeu des Séries « Rendez-Vous.TV »

Le COMITE REGIONAL DU TOURISME DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES (ci-après l'Organisateur), association loi 1901 ayant son siège social 8 rue Montrochet – 69002 Lyon, organise à compter du 9 mai 2016, sur son site www.rendez-vous.tv un jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Article 1 : Conditions de participation

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de l'Organisateur et les membres de leur famille, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide.

Le jeu est limité à une participation par personne et par Session (définie ci-après). Elle est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Les achats ou les échanges de votes ne sont pas autorisés. En cas de non-respect de ces règles, le participant contrevenant sera immédiatement éliminé.

Pour respecter l'équité de chance entre tous les participants, l'Organisateur peut, à tout moment du jeu, vérifier, l'identité des participants. A ce titre, elle se réserve le droit de leur demander un justificatif d'identité et/ou d'adresse postale. Les participations entachées de fraudes ou sous une identité non justifiée seront immédiatement annulées.

Toute participation au jeu incomplète, envoyée en dehors des dates de jeu visées ci-après ou sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement sera considérée comme nulle.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout contrevenant au présent règlement sera éliminé du tirage et/ou privé de son gain, le cas échéant.

Article 2 : Modalités de participation

Pour participer au tirage au sort, le participant doit se rendre sur le site www.rendez-vous.tv, cliquer sur la case « VOTEZ & GAGNEZ », disponible sur les vidéos éligibles au sein des trois séries thématiques suivantes :

- Série Secret de Musée
- Série La Belle Expérience
- Série Voyage Gourmand

Le participant devra indiquer dans le formulaire prévu à cet effet son adresse e-mail et valider sa participation en acceptant le présent règlement de jeu.

Dans le cadre de chacune des trois séries, huit vidéos seront successivement éligibles aux votes pendant 4 semaines chacune. Chaque période d'éligibilité aux votes d'une vidéo pendant 4 semaines est appelée une « Session ». Il sera donc proposé 24 Sessions au total. Chaque participant est autorisé à jouer une fois dans chaque Session.

Les dates d'ouverture (à 9 heures) et de fermeture (à 9 heures) des 4 premières Sessions ainsi que les dates des tirages au sort de chacune d'entre elles sont les suivantes :

| SERIE SECRET DE MUSEE | Ouverture | Fermeture | Tirage au sort |
|------------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Institut Lumière, Lyon | 9 mai 2016 | 6 juin 2016 | 13 juin 2016 |
| Cathédrale du Puy-en-Velay | 6 juin 2016 | 4 juillet 2016 | 11 juillet 2016 |
| Château de Grignan | 4 juillet 2016 | 1 ^{er} août 2016 | 8 août 2016 |
| Site Le Corbusier, Firminy | 1 ^{er} août 2016 | 29 août 2016 | 5 septembre 2016 |

| SERIE VOYAGE GOURMAND | Ouverture | Fermeture | Tirage au sort |
|---------------------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| Boeuf du Mézenc | 16 mai 2016 | 13 juin 2016 | 20 juin 2016 |
| Olive de Nyons | 13 juin 2016 | 11 juillet 2016 | 18 juillet 2016 |
| Fruits rouges monts du lyonnais | 11 juillet 2016 | 8 août 2016 | 15 août 2016 |
| Lentille du Puy | 8 août 2016 | 5 septembre 2016 | 12 septembre 2016 |

| SERIE LA BELLE EXPERIENCE | Ouverture | Fermeture | Tirage au sort |
|----------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Vulcania | 23 mai 2016 | 20 juin 2016 | 27 juin 2016 |
| Lafuma | 20 juin 2016 | 18 juillet 2016 | 25 juillet 2016 |
| Eau de Vals | 18 juillet 2016 | 15 août 2016 | 22 août 2016 |
| Michelin | 15 août 2016 | 12 septembre 2016 | 19 septembre 2016 |

Les informations concernant les 4 Sessions suivantes seront communiquées par avenant au règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le nom/thème des vidéos et/ou les dates sans préavis, dans les conditions prévues à l'article 7 du présent règlement. Les dates des tirages au sort sont notamment données à titre indicatif.

Article 3 : Tirages au sort

A chacune des dates visées au sein des tableaux ci-avant, un gagnant sera tiré au sort pour chaque Session parmi tous les participants valablement inscrits à la Session correspondante.

Le tirage au sort sera effectué par Me Bru huissier de Justice ou un de ses associés, et désignera le gagnant de ladite Session.

Le *gagnant de chaque Session* sera informé de son gain par un e-mail au sein duquel il lui sera demandé en retour de communiquer son adresse postale. Le lot remporté ou le/les document(s) de réservation du lot remporté lui sera/seront envoyé(s) par voie postale à l'adresse ainsi communiquée, par lettre recommandée ou colis suivi avec avis de réception. En l'absence de réponse à l'e-mail d'annonce du gain dans les 30 jours calendaires suivant son envoi, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot, qui demeurera acquis à l'Organisateur, qui pourra le remettre en jeu.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile postal. Toutes fausses informations d'identité ou d'adresse postale entraînent la nullité de la participation au jeu et donc l'annulation du gain le cas échéant.

Article 4 : Lots de la session 1

(les lots des sessions suivantes seront présentés dans des avenants)

SERIE SECRET DE MUSEE

- Session **Institut Lumière à Lyon**, le lot est composé de :
.Fourvière Hôtel****, Lyon : une nuit en "Suite Junior" pour deux pers. avec petits déjeuners et accès à "Fourvière Les Bains"
.2 entrées avec audioguide au musée Lumière, Lyon
.2 Lyon City'card 3 jours
Valeur estimative totale : 348€ TTC

SERIE VOYAGE GOURMAND

- Session « **Fin gras du Mézenc** », le lot est composé de :
2 jours/1 nuit en demi-pension pour 2 pers. en hébergement labellisé "Séjour de charme" en Ardèche (hôtel ou maison d'hôtes)
.Un livre de recettes "les Toqués d'Ardèche" : 7 chefs d'Ardèche mettent à l'honneur 7 produits d'Ardèche en 35 recettes.
Valeur estimative totale : 200€ TTC

SERIE LA BELLE EXPERIENCE

- Session **Vulcania**, le lot est composé de :
1 jour et 1 nuit au parc Vulcania pour 2 adultes et 2 enfants (6 – 16 ans) : une nuit en hôtel 3***, 4 petits déjeuners, 2 entrées adulte et 2 entrées enfant pour une journée à Vulcania
Valeur estimative totale : 300€ TTC

Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente.

Les lots seront envoyés par voie postale dans un délai de 30 jours suivant la réception par nos services de l'adresse postale du gagnant.

Du fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser leurs nom, prénom, et ville de résidence au sein de toute communication et manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une

quelconque contrepartie autre que le lot gagné et ce, pour une durée maximale de 1 an à compter de la remise du lot.

Les lots non réclamés en instance postale au-delà de 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront définitivement perdus pour le participant et demeureront acquis à l'Organisateur, qui pourra les remettre en jeu.

Les gagnants renoncent à réclamer à l'Organisateur tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article 5 : Remboursement des frais de participation

Les frais engagés pour la participation au jeu via internet seront remboursés sur demande écrite adressée exclusivement par courrier postal à :

Comité Régional du Tourisme Auvergne-Rhône-Alpes
Jeu des Séries Rendez-vous.tv
8 rue Montrochet – 69002 Lyon

Aucune demande de remboursement envoyée par email ne sera prise en compte. Toute demande de remboursement doit être adressée au plus tard dans les 30 jours suivant la date de participation au jeu.

Le remboursement s'effectue sur la base du débours réel engagé par le participant pour s'être connecté au site durant le temps nécessaire à la formalisation de sa participation (ne pouvant excéder 5 mn), sous réserve (i) que le participant a utilisé une connexion internet facturée au temps ou au débit réellement consommé et (ii) que le participant est en mesure d'apporter la preuve du coût réel de la connexion grâce à une facture détaillée à ses nom et adresse.

La demande de remboursement doit être envoyée par courrier postal à l'adresse ci-dessus, obligatoirement accompagnée d'une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport du participant, d'un RIB au nom du participant et d'une facture détaillée au nom du participant, indiquant date, heure et coût de la connexion. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, la plupart des fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet de manière générale et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire ou spécifiquement engagé aux fins de participation au jeu.

Article 6 : Données personnelles

La participation à ce jeu donnera lieu à l'établissement par l'Organisateur d'un fichier automatisé enregistrant les données renseignées par le participant sur le formulaire de participation. Ce fichier a pour destination exclusive de permettre la gestion du jeu et l'attribution des lots.

Les informations collectées dans le cadre du jeu pourront être utilisés à des fins de prospection commerciale par l'Organisateur et/ou ses partenaires sous réserve de l'obtention préalable de l'accord du participant via la case à cocher présente sur le formulaire de participation au jeu.

Tous les participants disposent en application de la loi Informatique et Libertés d'un droit d'accès ou de rectification des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être envoyée à l'Organisateur à l'adresse précisée en entête du présent règlement.

Article 7 : Dépôt du Règlement / Modification

Le présent règlement est déposé via www.reglement.net, à la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés, 15, Passage du Marquis de la Londe - 78000 Versailles

Le présent règlement est consultable à l'adresse www.rendez-vous.tv et il est systématiquement proposé à la lecture pour acceptation via un hyperlien disponible sur le formulaire de participation.

Le règlement peut être modifié à tout moment par l'Organisateur sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées, et publié dans le formulaire de participation au jeu à l'adresse www.rendez-vous.tv

Chaque avenant sera enregistré via www.reglement.net, à la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, dépositaire du règlement avant sa publication en ligne. L'avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu.

Article 8 : Litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents tels que désignés par le Code de Procédure Civile.

Règlement du jeu des Séries « Rendez-Vous.TV»

AVENANT N°1

MODIFICATION SESSION LA BELLE EXPERIENCE

Session 1 : du 23 mai au 20 juin

La session 1 de la série « La Belle Expérience » est l'épisode Glénat, à Grenoble, qui remplace l'épisode initialement prévu sur Vulcania.

Le lot de la session Glénat est composé de :

1 nuit + petit déjeuner pour 2 pers., Okko Hôtel Grenoble-Hoche**** - Valeur estimative : 100€ TTC.

3 ouvrages des éditions Glénat - Valeur estimative : 124€ TTC.

1 repas pour 2 personnes au restaurant « Chez le Père'Gras », à La Tronche - Valeur estimative : 120€ TTC.

Règlement du jeu des Séries « Rendez-Vous.TV »

AVENANT N°2

Lots des sessions 2

SÉRIE SECRET DE MUSÉE

- Session « **CATHEDRALE NOTRE-DAME DU PUY-EN-VELAY** », 6 juin au 4 juillet 2016, le lot est composé de :
1 nuit + petit déjeuner pour 2 pers. en hôtel*** au Puy-en-Velay et 2 Pass'Espace pour la visite des principaux monuments ou deux visites guidées au Puy-en-Velay
Valeur estimative totale : 145€ TTC.

SÉRIE VOYAGE GOURMAND

- Session « **OLIVE DE NYONS** », du 13 juin au 11 juillet 2016, le lot est composé de :
Un séjour pour 2 personnes « Sous l'Olivier la Vigne », à Nyons, avec 1 nuit en chambre d'hôtes de caractère, un pique-nique vigneron, la visite d'un domaine viticole, la visite de la scourtinerie de Nyons, la visite de la vinaigrerie « la Para » de Nyons, un diner terroir et gourmand au restaurant.
Valeur estimative totale : 190€ TTC.

SÉRIE LA BELLE EXPERIENCE

- Session **VULCANIA**, du 20 juin au 18 juillet 2016, le lot est composé de :
1 jour et 1 nuit au parc Vulcania pour 2 adultes et 2 enfants (6 – 16 ans) : une nuit en hôtel***, 4 petits déjeuners, 2 entrées adulte et 2 entrées enfant pour une journée à Vulcania
Valeur estimative totale : 300€ TTC

Règlement du jeu des Séries « Rendez-Vous.TV »

AVENANT N°3

MODIFICATION SESSION 2 LA BELLE EXPERIENCE

Session 2 : du 20 juin au 18 juillet

La session 2 de la série « La Belle Expérience » est l'épisode **Lafuma**, à Annecy, qui remplace l'épisode prévu sur Vulcania.

Le lot de la session LAFUMA est composé de :

1 nuit avec petit déjeuner pour 2 personnes, à l'hôtel Alexandra, Annecy

Une visite guidée pour 2 personnes de la vieille ville d'Annecy

Une croisière découverte de 2 heures pour 2 personnes, avec la Compagnie des bateaux du lac d'Annecy

2 sacs à dos Lafuma Mintaka : 1 modèle homme et 1 modèle femme

Valeur estimative totale : 279€ TTC

Règlement du jeu des Séries « Rendez-Vous.TV »

AVENANT N°4

Lots des sessions 3

SÉRIE SECRET DE MUSÉE

- Session « **Château de Grignan** », 4 juillet au 1^{er} août 2016, le lot est composé de :
Une nuit + petit déjeuner pour 2 pers. avec accueil privilège à l'hôtel**** Clair de la plume à Grignan
2 entrées au Château de Grignan
Valeur estimative totale : 545€ TTC.

SÉRIE VOYAGE GOURMAND

- Session « **Fruits rouges monts du lyonnais** », du 11 juillet au 8 août 2016, le lot est composé de :
Une nuit + petit déjeuner pour 2 pers. à l'hôtel*** Château Talluy à Taluyers
Un cours d'œnologie pour 2 pers. avec l'agence Lyon Dégustation à Brignais
Une activité accrobranche pour 2 adultes et 2 enfants sur le site du Plateau d'Yzeron
Un atelier pâtisserie ou chocolat pour 2 pers. à l'atelier « Il était une fois chocolat » à Brignais
Un repas pour deux pers. à l'Auberge des Tours, à Orléanas
Un carton de 6 bouteilles de jus de fruits Alain Milliat
Valeur estimative totale : 474€ TTC.

SÉRIE LA BELLE EXPERIENCE

- Session **VULCANIA**, du 18 juillet au 15 août 2016, le lot est composé de :
1 jour et 1 nuit au parc Vulcania pour 2 adultes et 2 enfants (6 – 16 ans) : une nuit en hôtel
***, 4 petits déjeuners, 2 entrées adulte et 2 entrées enfant pour une journée à Vulcania
Valeur estimative totale : 300€ TTC